

ID: 060-216004770-20200603-ARRETE23_2020-AI



Mairie Place Mathilde Havart 60490 Orvillers-Sorel Tél: 03 44 85 02 69

mairie.orvillers.sorel@wanadoo.fr <u>Site internet</u>: www.mairie-orvillers-sorel.com

ARRÊTE MUNICIPAL N° 23-2020 - RELATIF A L'OUVERTURE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS ET ECOLE DE ORVILLERS-SOREL

LE MAIRE

Vu le CGCT et notamment ses articles L2212-1, L2212-2, L2214-3 et 1_2122-24 relatifs aux pouvoirs de police du Maire,

Considérant l'évolution de la situation sanitaire et le placement du département en zoner verte ;

ARRETE

ARTICLE 1: L'arrêté du 4 Mai 2020 est abrogé.

ARTICLE 2: L'ouverture de l'école sera effective dès le lundi 8 juin.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera faite, pour exécution chacun en ce qui le concerne à la Direction Générale des Services, Monsieur le Sous-Préfet de Compiègne, l'Inspection de l'Education Nationale.

Fait à Orvillers-Sorel, le 3 Juin 2020

Le Maire, Francis CORMIER